

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023 à 20H30

PROCES-VERBAL

PRÉSENTS : M. Frédéric LACAS - M. Jacques DUPIN - Mme Roselyne PESTEIL - M. Christian BUSEYNE - M. Robert SALAMERO - Mme Marie-Thérèse CARAYON-BALLESTER - M. Pascal GAUREL - Mme Eve BOBY - M. Michel MAUREL - Mme Alejandra COSTA - M. Jean-Marie LAYE - Mme Catherine CIANNI - M. César ASTRUC - Mme Marie CIOLELLI-TENZA - M. Jacques ANDRIEU - M. Laurent CAILLAT - M. Christian REDOUX - Mme Céline PIAZZA - M. Frédéric REUS - M. Philippe POMMIER - Mme Isabelle SEMBEIL - M. David SANTACREU - Mme Christelle VANEECLOO - M. Yannick BENEZECH - M. Eric BOUJON.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Florence LACAS-HERAIL (donne procuration à M. P. POMMIER) - Mme Amandine POUZET (donne procuration à M. J. DUPIN) - Mme Marie-Paule LACHE (donne procuration à M. M. MAUREL) - Mme Pascale FIORINA (donne procuration à M. P. GAUREL).

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SEMBEIL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Questions portées à l'ordre du jour :

FINANCES

1. Décisions du Maire sur la base de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de divers contrats passés dans le cadre de ses délégations :

Décisions relatives aux contrats culturels

DATE	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT DU CONTRAT	DATE CONSEIL MUNICIPAL
23/12/2022	Représentation "La guerre n'a pas un visage de femme" le 03/02/2023 - Cigalière	MARILU PRODUCTION	6 330,00 €	13/02/2023
26/07/2022	Cession Stacey Kent le 23/03/2023 - Cigalière	ANTEPRIMA	15 297,50 €	13/02/2023
12/12/2022	Cession FRAGILE du 06 au 08 mars 2023 - Cigalière	LE CLAN DES SONGES	4 100,00 €	13/02/2023
13/01/2023	Cession Emma Ndobu Le 27/01/2023 - Cigalière	AGAMA POITIERS	450,00 €	13/02/2023

03/12/2022	Prestation Jean-Charles Lemaire le 10/02/2023 - Médiathèque	JEAN CHARLES LEMAIRE	150,00 €	13/02/2023
06/01/2023	Spectacle jeunesse le 28/01/2023 - Médiathèque	JDB PRODUCTION	500,00 €	13/02/2023
03/12/2022	Cession Mélissa Laveaux le 27/01/2023 - Cigalière	JUNZI ARTS	7 385,00 €	13/02/2023
08/12/2022	Cession La Yegros Chants d'hiver le 28/01/2022 - Cigalière	ARK AGENCY	8 440,00 €	13/02/2023
04/01/2023	Cession Robinson et Samedi Soir les 10 et 11 janvier 2023 - Cigalière	L'ARMADA PRODUCTIONS	5 030,85 €	13/02/2023
14/11/2022	Cession Laura Cahen chants d'hiver le 26/01/2023 - Cigalière	CARAMBA CULTURE LIVE	5 275,00 €	13/02/2023
	Cession Spectacle Grou le 15 et 16/11/2022 - Cigalière	COMPAGNIE EFFET MER	4 990,15 €	13/02/2023
29/09/2022	Cession Marie Sigal Chants d'hiver le 26/01/2023 - Cigalière	KHANOPE	663,00 €	13/02/2023
29/11/2022	Avenant au contrat de cession du 12/08/2022 concernant l'hébergement des 7 et 8/12/2022	Cie LIBRE COURS	Prise en charge de l'hébergement	13/02/2023
28/11/2022	Concert Dab Rozer à la Cigalière le 2/12/2022	KIWI RECORDS	633,00 €	13/02/2023
06/10/2022	Cession Cirkus Incognitus les 14 et 15/12/2022 - Cigalière	DROLES DE DAMES	10 972,00 €	13/02/2023

Autres contrats

DATE	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT	DATE CONSEIL MUNICIPAL
18/01/2023	Contrat Maintenance Auto-laveuse	KARCHER	663,60 €	13/02/2023
16/01/2023	Régulation pigeons par cage de reprise Fév/Mars/Avril 2023	SACPA	2 462,40 €	13/02/2023
16/01/2023	Convention transport et traitement déchet - 2023	TRIADIS	En fonction des déchets	13/02/2023
22/12/2022	Participation frais fonctionnement IRVE - 2023	HERAULT ENERGIES	Tarif différent en fonction des bornes	13/02/2023

Le Conseil prend acte

2. Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements meublés non affectés à l'habitation principale

Question REPORTEE

ADMINISTRATION

3. Avenant aux marchés de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires collectifs du stade

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension des vestiaires collectifs du stade, la commune a conclu des marchés en neuf lots séparés.

Au cours du chantier, différentes adaptations ont été rendues nécessaires en raison de la configuration des lieux ou à la suite de demandes complémentaires de la collectivité.

Le Conseil s'est déjà prononcé précédemment sur les lots 1, 4 et 6.

Il convient d'intégrer ces travaux supplémentaires par voie d'avenant comme suit :

Lot 8 "carrelage", conclu avec la société PROCERAM : avenant 1 pour un montant de 1 842 euros HT. Le marché est ainsi porté à un montant total de 13 547 euros HT.

La question est adoptée à l'unanimité

4. Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler, pour l'année 2023, la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis, la commune et la Fondation participant chacune financièrement à hauteur de 50 % du coût.

Sur la base de 30 chats stérilisés et identifiés, la participation de la ville pour 2023 serait de 1.350 euros.

La question est adoptée à l'unanimité

5. Nouvelle convention portant mise en commun du service Système d'Information Géographique de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée – Adhésion de la commune de Béziers

La commune de BEZIERS souhaite adhérer au service commun Système d'Information Géographique à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette adhésion induit une extension du service commun et par conséquent des actes en découlant.

L'extension du service commun Système d'Information Géographique est subordonnée à la signature d'une convention entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et les communes de ALIGNAN-DU-VENT, BASSAN, BEZIERS, BOUJAN-SUR-LIBRON, CERS, CORNEILHAN, COULOBRES, ESPONDEILHAN, LIEURAN-LÈS-BÉZIERS, LIGNAN-SUR-ORB, MONTBLANC, SAUVIAN, SÉRIGNAN, SERVIAN, VALRAS-PLAGE, VALROS et VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS, ayant pour objet de régler les modalités de fonctionnement et les conditions financières de cette mutualisation. Cette nouvelle convention annule et remplace les termes de la convention initiale sans en modifier l'économie générale.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'extension du service commun Système d'Information Géographique au 1^{er} janvier 2023 par l'adhésion de la commune de BEZIERS, d'approuver la nouvelle convention réglant les effets de cette mise en commun et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La question est adoptée à l'unanimité

6. Cimetière neuf – Fixation du tarif des concessions pour les emplacements de columbarium individuel

Monsieur le Maire propose d'autoriser la création par les particuliers, dans le cimetière neuf, de columbariums privés. Ces aménagements seraient réalisables sur des emplacements dédiés dans un secteur du cimetière, d'une surface d'un mètre carré et feraient l'objet d'une concession perpétuelle.

Il est proposé de fixer le prix de ces concessions à 750 €. Il est précisé qu'un tiers de cette somme abondera le budget du CCAS et deux tiers le budget communal.

La question est adoptée à l'unanimité

7. Demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2023 – Réaménagement du complexe sportif Marcellin Aïta

Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement du complexe sportif Marcellin Aïta.

Cet ensemble d'équipements sportifs de plein air regroupe un terrain de rugby/football d'honneur, avec lice périphérique, buvette, gradins maçonnés et couverts de 300 places, vestiaires, clubs house pour les clubs de rugby et de football, un terrain de rugby/football d'entraînement, avec lice périphérique, un club de tennis de 8 courts dont trois en résine, avec mur d'entraînement et club house. Le complexe comprend également un parcours sportif avec agrès et un terrain multi sports, ainsi qu'une maison de gardien.

L'ensemble de ce complexe sportif est désormais obsolète, certains éléments sont abimés, d'autres ne sont plus adaptés aux besoins. Une mission de programmation, menée en 2022 par le cabinet SAMOP, a permis de lister les besoins et de les adapter aux possibilités financières de la commune.

Il en résulte un projet de plus d'un million d'euros TTC qui devrait permettre de livrer courant 2024 un complexe sportif entièrement rénové.

Le projet est estimé à 1.267.509,16 € TTC, soit 1.056.257,63 € HT et il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat au travers de la DETR 2023.

La question est adoptée à l'unanimité

8. Demande de subvention au Département au titre du FAIC (Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes) 2023 – Réaménagement des tennis du complexe sportif Marcellin Aïta

Monsieur le Maire présente le projet de réaménagement des tennis du complexe sportif Marcellin Aïta.

Il est prévu des interventions concernant la reprise des terrains en résine, dont le sol a fortement travaillé et présente des fissures gênantes pour la pratique, ainsi qu'une reprise des cheminements, des clôtures et globalement de tous les aspects pratiques des abords des courts. Enfin, à l'arrière des courts existants, deux Padles seront aménagés, avec un projet de 218.000 euros TTC qui devrait permettre de livrer fin 2023 un club rénové et plus adapté à la demande actuelle.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé de solliciter l'aide du Département par le biais du FAIC 2023.

La question est adoptée à l'unanimité

9. Demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2023 – Equipement en vidéoprotection – Quartier de la Galine

Monsieur le Maire présente le projet d'équipement en vidéoprotection du quartier de la Galine. Cet investissement viendrait compléter le dispositif déjà en place sur le centre-ville. Le projet prévoit de couvrir le quartier de la Galine, à toutes les entrées et aux endroits les plus stratégiques, d'un réseau de caméras de vidéoprotection.

Il s'agira d'un réseau de caméras passives, à terme connectées au PC de la ville de Sérignan, situé au poste de police. Dans un premier temps, le traitement des images dans la mairie annexe obligera à une installation plus complexe avec serveur et stockage. Ultérieurement, une fibre « agglo » sera posée entre la mairie annexe et le CSU. D'autre part, un « Séparateur » de réseau devra être installé pour sécuriser le système.

Le projet est estimé à 89 900,63 € TTC, soit 74.917,20 € HT et il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat au travers de la DETR 2023.

Monsieur SANTACREU s'étonne d'avoir lu sur les réseaux sociaux une contribution de Monsieur BOUJON déplorant l'incendie de trois véhicules dans le quartier de la Galine. Monsieur SANTACREU demande à Monsieur BOUJON s'il pense que l'installation d'un système de vidéo surveillance est une bonne chose. Monsieur BOUJON lui répond qu'il s'agit de vidéoprotection et que si c'est un système efficace il faut également de la police de proximité et de la médiation.

Monsieur le Maire lui demande s'il fait les mêmes propositions sur son lieu de travail, à Sauvian, où il est policier municipal. Il lui demande aussi combien de policiers municipaux assurent la sécurité à Sérignan. Celui-ci lui répond que par chance, la commune de Sauvian n'est pas confrontée à une telle délinquance. Il y a actuellement 3 policiers pour environ 6.000 habitants. Monsieur BUSEYNE note qu'il y a proportionnellement autant de cambriolages à Sauvian qu'à Sérignan. Monsieur le Maire rappelle que Monsieur BOUJON fait partie des réunions intercommunales de sécurité où il peut constater qu'il n'y a proportionnellement à la population, pas plus de délinquance à Sérignan qu'à Sauvian.

Madame PESTEIL demande à Monsieur BOUJON de ne pas stigmatiser les logements sociaux et leurs habitants. Elle lui rappelle que lui-même a la chance de vivre dans l'un de ces logements, une villa, et qu'il ne faut pas laisser croire qu'il y a plus de délinquance dans ces quartiers. Monsieur BOUJON répond qu'il ne fait que relayer ce qui se dit, il ne connaît pas le quartier où il ne va pas. Il ajoute qu'il ne faut pas que de la vidéoprotection. Monsieur BUSEYNE répond que la ville est loin de ne disposer que de la vidéo puisque le poste de police comprend 10 employés et qu'il y a également trois médiateurs en poste. Monsieur DUPIN rappelle qu'en 2008, lorsque la municipalité LACAS est arrivée, il y avait des soucis de sécurité autour des Halles et que la présence de la police ne suffisait pas. L'installation de la vidéo a fait disparaître le problème et depuis le réseau s'est étendu et nous disposons de 90 caméras pour environ 110 vues sur le territoire. Ces caméras ont permis de résoudre nombre d'affaires, y compris des affaires graves comme un accident mortel et les gendarmes les consultent fréquemment. Il y a donc une véritable politique de la ville dans le domaine de la sécurité, même si la société devient de plus en plus violente et que la municipalité doit s'adapter. Il ajoute que du temps où Monsieur BOUJON était policier municipal à Sérignan, ils étaient 5 agents et qu'aujourd'hui ils sont 10. Pour autant la population est loin d'avoir été doublée. Par ailleurs, 3 médiateurs sont venus s'ajouter à notre dispositif sécuritaire qui ne se repose donc pas uniquement sur la vidéo protection. Il précise que la municipalité a fait de la sécurité une de ses priorités.

Monsieur BUSEYNE explique que les chiffres de faits de délinquance sont communiqués par les gendarmes. Monsieur le Maire regrette que Monsieur BOUJON communique sur des sujets qu'il ne maîtrise pas. Il lui explique que sur les trois voitures brûlées, deux ont été embrasées du fait de leur proximité avec celle où le feu a démarré. Il précise qu'il y a bien longtemps que Sérignan fait de la prévention, en même temps que de la répression, qui sont les deux jambes de la politique de sécurité. Il ajoute qu'on est loin des problèmes de délinquance tels qu'on les connaît dans les banlieues. Il lui demande de la mesure lorsqu'il commente ces faits divers.

La question est adoptée à l'unanimité

10. Demande de subvention au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) 2023 – Equipement en vidéoprotection – Quartier de la Galine

Monsieur le Maire présente le projet d'équipement en vidéoprotection du quartier de la Galine. Cet investissement viendrait compléter le dispositif déjà en place sur le centre-ville. Le projet prévoit de couvrir le quartier de la Galine, à toutes les entrées et aux endroits les plus stratégiques, d'un réseau de caméras de vidéoprotection.

Il s'agira d'un réseau de caméras passives, à terme connectées au PC de la ville de Sérignan, situé au poste de police. Dans un premier temps, le traitement des images dans la mairie annexe obligera à une installation plus complexe avec serveur et stockage. Ultérieurement, une fibre « agglo » sera posée entre la mairie annexe et le CSU. D'autre part un « Séparateur » de réseau devra être installé pour sécuriser le système.

Le projet est estimé à 89 900,63 € TTC, soit 74.917,20 € HT et il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat au travers du FIPD 2023.

La question est adoptée à l'unanimité

11. Demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2023 et auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) – Travaux de gros entretien de la Collégiale ND de Grâce

Monsieur le Maire présente le projet de restauration de la Collégiale ND de Grâce, église classée qui fait l'objet d'un programme de protection et d'entretien par la commune, avec le soutien de la DRAC et, selon les années, du Département et de la Région.

La phase 2023 intervient après plusieurs années de travaux sur la toiture de la nef, les vitraux et les meneaux du chœur ainsi que les façades de la tour du clocher.

Cette nouvelle opération, dirigée par l'architecte du Patrimoine diplômée de l'école des Hautes études de Chaillot, Madame Marilyn Gobin, comprendra deux interventions :

- L'une concernera le balcon du clocher et la lisse en pierres taillées qui menace de se déliter et de tomber sur la toiture (récemment refaite à neuf...).
- L'autre concerne la réfection de deux vitraux d'une des absidioles à gauche du chœur. Ces deux vitraux n'existent plus et ont été remplacés par du verre blanc. A noter que la réfection de ces vitraux bénéficie d'un financement partiel de la part de mécènes.

Cette phase sera divisée en deux marchés de travaux différents. L'un concernera un maître verrier, l'autre un tailleur de pierre. Le projet est estimé à 83.300 € HT soit 99.960 € TTC.

L'aide au financement est présentée auprès de tous les partenaires habituels de la commune pour ce genre de travaux sur du patrimoine historique, à savoir de l'Etat (DRAC et DETR). Une demande spécifique sera présentée à la Région et au Département.

La question est adoptée à l'unanimité

12. Demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2023 – Amélioration du confort thermique dans les écoles

Monsieur le Maire explique qu'un projet d'amélioration du confort thermique dans les écoles de Sérignan a été engagé.

Les 3 écoles de Sérignan, qui accueillent plus de 600 élèves, sont constituées de bâtiments d'époques diverses, le parc immobilier évoluant en fonction de la croissance de la population scolaire. Aujourd'hui, les bâtiments utilisés par le cycle élémentaire ont été construits dans les années 1870 pour les plus anciens, début du siècle dernier ensuite, puis années 1980, puis fin des années 1990. L'amélioration du confort thermique constitue une priorité, afin de proposer aux élèves des conditions d'accueil optimum, tant durant les périodes de grand froid que lors des épisodes caniculaires, de plus en plus fréquents.

Le projet comporte, sur la base des études menées par la maîtrise d'œuvre, la mise en œuvre des propositions qui pourront concerner des équipements de rafraîchissement et/ou de chauffage, un renforcement de l'isolation, des changements de menuiseries, l'installation de protections contre le soleil...

Le projet est, à ce niveau d'étude, estimé à 105.760 € TTC, soit 88.133 € HT et il est proposé de solliciter une aide au financement auprès de l'Etat (DETR).

La question est adoptée à l'unanimité

13. Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert 2023 – Création d'îlots végétaux de fraîcheur

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite engager un projet de création d'îlots végétaux de fraîcheur en zones urbaine à Sérignan.

Ce projet est prioritairement destiné aux enfants et notamment aux élèves du cycle élémentaire. La commune envisage un programme sur plusieurs années, permettant de créer dans la partie la plus densément urbanisée, plusieurs îlots plantés d'arbres pour l'ombre et de végétaux buissonnants pour la fraîcheur et l'humidité.

La première phase, prévue pour 2023, concerne deux interventions :

- L'une permettra de créer un mini parc arboré dans la cour de l'école Jules Ferry. Les arbres apporteront de l'ombre dans une cour actuellement très minérale et offrira la possibilité d'actions pédagogiques au sujet des plantes et de la réalisation de jardins.
- L'autre créera une jonction entre les rues Malakoff et la rue Raymond Lambert. Cet espace vert sera situé derrière l'école maternelle Ferdinand Buisson. Cette création est rendue possible grâce à l'acquisition en 2022 d'une propriété privée et à la démolition de l'immeuble abandonné qui y était situé. Cette parcelle sera tout à la fois plantée d'arbres de moyenne futaie (5 à 7 mètres) et de buissons, traversée par un cheminement et agrémentée de bancs. Elle sera ouverte au public et pourra également accueillir des classes de l'école attenante.

Le projet est estimé à 17.929 € HT pour la partie de l'école Jules Ferry et 36.655 € HT pour celle derrière l'école Ferdinand Buisson, soit un coût de 54.584 € HT, soit 65.500 € TTC.

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert 2023.

Monsieur SANTACREU demande comment sera géré l'arrosage. Monsieur le Maire lui répond que les plantes méditerranéennes, peu gourmandes en eau sont privilégiées et que l'arrosage, lorsqu'il est nécessaire est réalisé par goutte à goutte. Monsieur SANTACREU demande si une récupération des eaux de pluie est prévue. Monsieur le Maire lui répond que lorsque c'est possible, pourquoi pas.

La question est adoptée à l'unanimité

14. Demande de subvention auprès de la Région – Création d'îlots végétaux de fraîcheur

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite engager un projet de création d'îlots végétaux de fraîcheur en zones urbaines à Sérignan.

Ce projet est prioritairement destiné aux enfants et notamment aux élèves du cycle élémentaire.

La commune envisage un programme sur plusieurs années, permettant de créer dans la partie la plus densément urbanisée, plusieurs îlots plantés d'arbres pour l'ombre et de végétaux buissonnants pour la fraîcheur et l'humidité.

La première phase, prévue pour 2023, concerne deux interventions :

- L'une permettra de créer un mini parc arboré dans la cour de l'école Jules Ferry. Les arbres apporteront de l'ombre dans une cour actuellement très minérale et offrira la possibilité d'actions pédagogiques au sujet des plantes et de la réalisation de jardins.

- L'autre créera une jonction entre les rues Malakov et la rue Raymond Lambert. Cet espace vert sera situé derrière l'école maternelle Ferdinand Buisson. Cette création est rendue possible grâce à l'acquisition en 2022 d'une propriété privée et à la démolition de l'immeuble abandonné qui y était situé. Cette parcelle sera tout à la fois plantée d'arbres de moyenne futaie (5 à 7 mètres) et de buissons, traversée par un cheminement et agrémentée de bancs. Elle sera ouverte au public et pourra également accueillir des classes de l'école attenante.

Le projet est estimé à 17.929 € HT pour la partie de l'école Jules Ferry et 36.655 € HT pour celle derrière l'école Ferdinand Buisson, soit un coût de 54.584 € HT, soit 65.500 € TTC.

Il est proposé de solliciter l'aide de la Région Occitanie pour ces travaux, éventuellement dans le cadre d'un avenant au contrat Bourg-Centre.

La question est adoptée à l'unanimité

URBANISME

15. 8 000 arbres par an pour l'Hérault

Dans le cadre de son engagement en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, le Département de l'Hérault a relancé l'opération « 8 000 arbres par an pour l'Hérault » visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Cette année, le Département peut fournir à la commune 55 arbres d'essences diverses.

La question est adoptée à l'unanimité

16. AFU/A Les Jardins de Sérignan – Nomination rue de l'Euphorbe

Une voie nouvellement créée dans l'AFU/A Les Jardins de Sérignan n'ayant pas été nommée dans le secteur des plantes méditerranéennes, il est proposé de lui attribuer le nom de « rue de l'Euphorbe ».

La question est adoptée à l'unanimité

17. Avis de la commune – Distraction n°17 – AFU/A Les Jardins de Sérignan

En application de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et notamment son article 38, « *L'immeuble qui, pour quelque cause que ce soit, n'a plus de façon définitive d'intérêt à être compris dans le périmètre de l'association syndicale autorisée peut en être distrait. La demande de distraction émane de l'autorité administrative, du syndicat ou du propriétaire de l'immeuble* ».

Au vu de ces dispositions, il est donné connaissance des demandes de distraction émanant de l'AFU/A, propriétaire des parcelles suivantes :

<p>Séquence 4 (892 m²) :</p> <p><i>Lot 10 - 300 m²</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • BL 520 • BL 522 • ZN 190 • ZN 230 • ZN 232 <p><i>Lot 12 - 266 m²</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • ZN 189 • ZN 200 <p><i>Lot 44 - 326 m²</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • ZN 56 • ZN 57 • ZN 172 • ZN 199 	<p>Séquence 5 (1 031 m²) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ZM 9 (15 m²) • ZM 10 (487 m²) • ZM 11 (16 m²) • ZM 12 (513 m²)
--	--

La superficie de ces biens, soit 1 923 m² représente moins de 7 % du périmètre actuel de l'AFU/A qui est de 422 143 m².

L'avis de la commune est sollicité pour être transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable au projet de distraction de terrains énumérés ci-dessus, de dire que cet avis sera transmis à M. le Sous-Préfet qui décidera de la suite à donner et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans cette affaire.

La question est adoptée à l'unanimité

18. Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la commune durant l'exercice 2022

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente le bilan des transactions de biens immobiliers pour l'exercice 2022 :

Acquisitions – montant : 1 318 646 €

Réf. cad.	Adresse	Vendeur	Prix	Destination
AA 553	13 rue Danton	RICCO	1	place
AB 107	rue R. Lambert	CHAPTAL	180 000	école maternelle
AB 31	41 bis bd Victor Hugo	MOISE	65 000	démolition
AB 344	rue Valessie	MEGNINT SCI	95 000	parking
AC 299	rue Frère Olive J.P.	ALBOUY	153 000	bât. administratif
AH 394	route de Sauvian	RUL	20 012	parc
AX 266	rue Pascal Piazza	CAUQUIL	14 000	parc multisports
BL 493-504	Cosses du Falgairas	SAS Grand Large	791 633	annexe mairie

Cessions – montant : 1 181 401 €

Réf. cad.	Adresse	Acquéreur	Prix	Destination
BP 246-249-251	Querelles	AFUA	1 181 401	Logements

Le Conseil prend acte

19. ZAC Garenque – Etude pour la mise en œuvre de mesures de compensation écologique sur des vignes du plateau de Vendres

Le 16 novembre 2021, le Conseil municipal validait un projet de convention au titre des dispositions de l'article L 132-3 du Code de l'Environnement dans le cadre du projet de Zone d'Aménagement Concerté dite « GARENQUE ». Il s'agissait de valider la mise en œuvre d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) garantissant des mesures de compensation environnementale définies dans le dossier de demande de dérogation d'habitats de l'œdicnème criard. Cette convention prévoyait notamment l'exploitation de vignes en agriculture biologique selon un cahier des charges précis sur la commune de Montblanc.

Les représentants des viticulteurs de la cave coopérative de Sérignan ont alors manifesté leur volonté de s'engager dans une production biologique et ont manifesté leur intérêt pour participer à la mise en œuvre des mesures compensatoires susvisées sur l'emprise même des corridors écologiques qui traversent le plateau de Vendres.

Afin d'évaluer l'opportunité écologique de compenser in situ l'habitat de l'œdicnème criard, un cabinet d'études a donc été missionné par la ville. Il s'agit du cabinet Altemis qui assurera une mission d'évaluations sur 27 parcelles réparties sur les communes de Vendres, Sauvian et Sérignan pour un montant de 2 400 € TTC.

La question est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H11